

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 11 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 11 avril 2016, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Pascal Pilon, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre, Jean Legault et Virginie Damien formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

2016-04-091

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 11 avril 2016, tel que modifié.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 avril 2016, tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016
- 3.2 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification d'embauche de personnel pour le mois de mars 2016
- 4.2 Contrat de travail entre Martin Desrosiers, directeur du Centre sportif Soulanges et autorisation du signataire
- 4.3 Résultat – affichage de poste

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés numéro 2016-04
- 5.2 Demande d'aide financière – École secondaire Soulanges – voyage humanitaire
- 5.3 Demande d'aide financière – Équipage 106 les Roses désorientées
- 5.4 Demande d'aide financière – Prémamanuelle au pays enchanté
- 5.5 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de mars 2016 et autorisation de paiement
- 5.6 Approbation du bon de commande de Xerox et autorisation de paiement
- 5.7 Approbation du bon de commande de la FQM relativement aux frais d'inscription de Mme Guylaine Myre et autorisation des frais de déplacement et de représentation liés à cette formation

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Sans objet

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

- 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7.2 Mandat à un vérificateur externe pour fins d'attestation dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7.3 Autorisation à adhérer à un appel d'offres regroupé relativement au géo-référencement
- 7.4 Ouverture de la soumission sur invitation 2016-003-TP – tonte de gazon
- 7.5 Ouverture de la soumission sur invitation 2016-004-TP – tonte de gazon Parc Rémi Gauthier
- 7.6 Budget de petite voirie

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

8.1 Sans objet

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

9.1 Dépôt du rapport annuel 2015 / assainissement des eaux usées

10. LOGEMENTS SOCIAUX

10.1 Sans objet

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-02 pour le lot 3 765 168 (2025, chemin Élie-Auclair)
- 11.2 Mandat à un notaire relativement à la préparation d'un Acte de cession pour une bande de terrain située en la Municipalité de Saint-Polycarpe, formant partie du lot 3 767 494 (entre le 122 et 130, rue Gauthier) au cadastre du Québec et autorisation des signataires
- 11.3 Mandat à un notaire pour la préparation d'un Acte de servitude afin de permettre l'aménagement de la voie piétonnière à l'arrière de la cours de l'École Sacré-Cœur
- 11.4 Mandat à une firme d'arpenteur-géomètre pour la réalisation de travaux permettant l'aménagement de la voie piétonnière à l'arrière de la cour de l'École Sacré-Cœur

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Entente entre le Centre sportif Soulanges et l'entreprise Quasep et autorisation du signataire
- 12.2 Approbation du bon de commande de AOF service alimentaire et autorisation de paiement
- 12.3 Fédération québécoise des sports cyclistes – autorisation à circuler
- 12.4 Conclusion d'un contrat entre Vidéotron et le Centre sportif Soulanges et autorisation du signataire

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du Second projet de règlement numéro 113-2012-04 modifiant le Règlement de zonage 113-2012
- 13.2 Adoption du Règlement numéro 109-2009-01 modifiant le règlement numéro 109-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Sans objet

15. RÉSUMÉ DU MAIRE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. DIVERS

17.1
17.2

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-092

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-093

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2016/03/23	Ministère développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Bassins versants	Nathalie Provost, ing.
2016/03/24	Ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Règ. 143-2016	Nancy Klein

2016-04-094

RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE MARS 2016

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche des personnes énumérées dans le rapport du mois de mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-095

CONTRAT DE TRAVAIL DE MARTIN DESROSIERS, DIRECTEUR DU CENTRE SPORTIF SOULANGES ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le contrat de Martin Desrosiers, directeur du Centre sportif Soulanges à compter du 29 avril 2016 selon les termes et conditions prévus au contrat de travail à intervenir entre les deux parties;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer le contrat de travail donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-096

RÉSULTAT – AFFICHAGE DE POSTE

CONSIDÉRANT QUE pour combler le poste de « Préposé glace au Centre sportif Soulanges – temps complet » une seule candidature a été déposée, soit celle de Sylvain Chartrand;

CONSIDÉRANT QUE pour combler le poste de « Manœuvre aux Services urbains – assignation temporaire » une seule candidature a été déposée, soit celle de Sylvain Chartrand;

CONSIDÉRANT QUE pour combler le poste de « Manœuvre spécialisé aux Services urbains – assignation temporaire » une seule candidature a été déposée, soit celle de Sylvain Chartrand;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE Sylvain Chartrand obtienne le poste de préposé glace à temps complet à compter du 18 avril 2016, conditionnellement aux résultats de l'examen médical, et sa rémunération sera établie selon la convention collective à l'échelon 2 de la classe 3. À compter du 18 avril 2016, il sera couvert par l'assurance collective et le fonds de pension;

QUE Sylvain Chartrand soit assigné en remplacement de Francis Meloche au poste de manœuvre spécialisé à compter du 18 avril 2016 et son taux horaire demeurera inchangé (20,95/heure) jusqu'au retour de Francis Meloche;

QUE le poste de préposé glace à temps complet sera comblé par des employés occasionnels ou par du temps supplémentaire à compter du 18 avril 2016 jusqu'au retour de Sylvain Chartrand à son poste.

QUE le poste de manœuvre aux Services urbains sera comblé par des étudiants pour la période du 2 mai 2016 au 16 septembre 2016 au taux horaire établi dans la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-097

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS 2016-04

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés inscrits à la liste numéro 2016-04 au montant de 251 691,73 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2016-04 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-04-098 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE SOULANGES
– VOYAGE HUMANITAIRE**

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'École secondaire Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 100 \$ pour chacun des étudiants de l'École secondaire Soulanges domicilié dans la Municipalité de Saint-Polycarpe qui participe à un voyage humanitaire et culturel au Honduras.

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-130-00970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-04-099 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉQUIPAGE 106 LES ROSES
DÉSORIENTÉES**

ATTENDU qu'une demande d'aide financière de l'Équipage 106 les roses désorientées a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière de Équipage 106 les roses désorientées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-04-100 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PRÉMATERNELLE AU PAYS
ENCHANTÉ**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Prémarnernelle Au pays enchanté a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 500 \$ à la Prémarnernelle Au pays enchanté afin de la soutenir dans sa mission auprès des enfants d'âge préscolaire.

D'AUTORISER la dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2016-04-101 APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE MARS
2016**

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 171,99 \$ pour le mois de mars 2016, est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de mars 2016 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le remboursement du compte de dépenses du mois de mars 2016 au montant de 171,99 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-102

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE DE XEROX CANADA LTÉE
ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Le bon de commande numéro ADM-2016-023 relatif à Xerox Canada Ltée, datée du 4 avril 2016 au montant de 9 104,32 \$, incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro ADM-2016-023 relatif à Xerox Canada Ltée au montant de 9 104,32 \$ représentant les frais de copies et le service d'entretien;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 9 104,32 \$, incluant les taxes applicables, à Xerox Canada Ltée par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00670.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-103

**APPROBATION DU BON DE COMMANDE DE LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Le bon de commande numéro ADM-2016-027 relatif à la Fédération québécoise des municipalités, datée du 7 avril 2016 au montant de 373,67 \$, incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro ADM-2016-027 relatif à une journée de formation suivi par Guylaine Myre à la Fédération québécoise des municipalités au montant de 373,67 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER la dépense et le paiement de 373,67 \$, incluant les taxes applicables, à la Fédération québécoise des municipalités par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-110-00454.

D'AUTORISER les frais de déplacement et de représentation reliés à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-104

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 88 908 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-105

MANDAT À UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR FINS D'ATTESTATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe doit informer le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations versées en 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit présenter dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition de comptes, l'Annexe B dûment complétée,

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal mandate la firme Goudreau Poirier, comptables agréés, afin de compléter l'Annexe B pour fins d'attestation dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 1 149,75 \$, incluant les taxes applicables, à la Firme Goudreau Poirier par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-106

AUTORISATION À ADHÉRER À UN APPEL D'OFFRES RELATIVEMENT AU GÉO-RÉFÉRENCEMENT

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à adhérer à une demande de soumission par voie d'invitation publique émise par la Municipalité de Saint-Zotique pour un achat regroupé relativement au géo-référencement.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à Jean-François Messier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Zotique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

LE CONSEILLER JEAN LEGAULT SE RETIRE DE LA SALLE S'ABSTENANT DE PARTICIPER À LA DISCUSSION ET AU VOTE DES DEUX PROCHAINS POINTS PUISQU'UN DES SOUMISSIONNAIRES EST SON FILS

2016-04-107

OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2016-003-TP – TONTE DE GAZON

SUITE à une demande de soumission sur invitation numéro 2016-003-TP pour la tonte de gazon, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 1^{er} avril 2016 à 10 h 05.

Le présent contrat est pour la saison estivale 2016. Le budget estimé a été établi à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Trois entreprises ont été invitées et deux ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant incluant les taxes
Le Pro du gazon	6 018,95 \$
Terrasse de la Rouge	9 221,00 \$

APRÈS analyse de conformité des procédures,

il est proposé par le conseiller William Martinez, appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE REJETER les soumissions reçues pour vice de procédure, une entreprise ayant fait parvenir sa soumission par télécopieur le jour précédant l'ouverture publique des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-108

OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2016-004-TP – TONTE DE GAZON PARC RÉMI GAUTHIER

SUITE à une demande de soumission sur invitation numéro 2016-004-TP pour la tonte de gazon au Parc Rémi Gauthier, l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 1^{er} avril 2016 à 10 h 10.

Le présent contrat est pour la saison estivale 2016. Le budget estimé a été établi à 9 500 \$, incluant les taxes applicables.

Trois entreprises ont été invitées et deux ont déposé les soumissions suivantes :

Entreprises	Montant incluant les taxes
Le Pro du gazon	10 232,78 \$
Terrasse de la Rouge	9 427,95 \$

APRÈS analyse de conformité des procédures,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE REJETER les soumissions reçues pour vice de procédure, une entreprise ayant fait parvenir sa soumission par télécopieur le jour précédant l'ouverture publique des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RETOUR DANS LA SALLE DU CONSEILLER JEAN LEGAULT

2016-04-109

BUDGET DE PETITE VOIRIE

CONSIDÉRANT les travaux de voirie prévus en 2016, soit des travaux de trottoirs et bordures de chemin sur les chemins de l'Église et Élie-Auclair ainsi que des travaux d'asphaltage sur le chemin Élie-Auclair;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont devenus nécessaires et visent à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de ces voies de circulation;

CONSIDÉRANT que les coûts totaux de ces travaux sont estimés à près de 670 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

DE DEMANDER un budget de petite voirie dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) à la députée de Soulanges, Madame Lucie Charlebois, pour effectuer les travaux de trottoirs et bordures de chemin sur les chemins de l'Église et Élie-Auclair ainsi que des travaux d'asphaltage sur le chemin Élie-Auclair.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-110

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 / ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Rapport annuel 2015 / assainissement des eaux usées est déposé à cette assemblée de conseil.

En vertu de l'article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux, un rapport annuel doit être transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2016-04-111

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-02 POUR LE LOT 3 765 168 (2025, CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR)

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre

relativement à la demande de dérogation mineure 2016-02 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 9 mars 2016 par Madame Isabelle Lefebvre pour le lot 3 765 168 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la construction d'un garage privé détaché dont les aspects suivants sont dérogoatoires :

- Superficie au sol des bâtiments accessoires de 122,9 m² au lieu de 99 m² (100% de la superficie d'implantation au sol totale du bâtiment principal) tel que prescrit par l'article 9.2.3 a) du règlement de zonage 113-2012.
- Hauteur de 2 étages et de 7,3 mètres au lieu d'un étage et de 6,6 mètres (75% de la hauteur du faite du bâtiment principal et plus haut point des solives du toit du bâtiment principal) tel que prescrit par l'article 9.2.4 du règlement de zonage 113-2012.
- Hauteur de 2 étages et de 7,3 mètres au lieu d'un étage et de 6 mètres de hauteur totale tel que prescrit par l'article 21 du projet de règlement de zonage 113-2012-04.
- Pentes principales de toit inférieures à celle du bâtiment principal tel que prescrit par l'article 9.2.5 du règlement de zonage 113-2012.
- Matériau de revêtement extérieur en déclin de fibre de bois pressé (Canexel) plutôt qu'en déclin d'aluminium (même type qu'au moins un des matériaux utilisés pour le bâtiment principal) tel que prescrit par l'article 9.5.4 du règlement de zonage 113-2012.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme,

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller Pascal Pilon
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2016-02 pour le lot 3 765 168 du cadastre du Québec, afin d'autoriser la construction d'un garage privé détaché portant la superficie au sol des bâtiments accessoires à 122,9 m² au lieu de 99 m² (100% de la superficie d'implantation au sol totale du bâtiment principal), d'une hauteur de 2 étages et de 7,3 mètres au lieu d'un étage et de 6,6 mètres (75% de la hauteur du faite du bâtiment principal et plus haut point des solives du toit du bâtiment principal), d'une hauteur de 2 étages et de 7,3 mètres au lieu d'un étage et de 6 mètres de hauteur totale tel que prescrit par l'article 21 du projet de règlement de zonage 113-2012-04, dont les pentes principales de toit sont inférieures à celle du bâtiment principal et dont le matériau de revêtement extérieur est en déclin de fibre de bois pressé (Canexel) plutôt qu'en déclin d'aluminium (même type qu'au moins un des matériaux utilisés pour le bâtiment principal), tel qu'exigés dans le règlement de zonage 113-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-112

MANDAT À UN NOTAIRE RELATIVEMENT À LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE CESSION

CONSIDÉRANT que M. Rémi Gauthier souhaite céder à la Municipalité de Saint-Polycarpe, pour la somme de un (1) dollar, une portion de terrain donnant sur la rue Gauthier;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie, la Municipalité de Saint-Polycarpe devra acquitter les frais d'arpentage et de notariat nécessaire à la cession;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Pascal Pilon,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

DE MANDATER le notaire Jean-Claude Pharand afin de réaliser un Acte de cession d'une portion de terrain donnant sur la rue Gauthier et portant le numéro de lot 3 767 491 du cadastre du Québec;

Cette portion de terrain d'environ 18,5 mètres de frontage par 39,62 mètres de profondeur est située entre le lot 3 765 048 au sud-ouest, par le lot 3 767 495 au nord-est et par la rue Gauthier au sud (entre le 122 et 130, rue Gauthier).

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire numéro 02-610-00411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-113

MANDAT À UN NOTAIRE POUR LA PRÉPARATION D'UN ACTE DE SERVITUDE AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PIÉTONNIÈRE À L'ARRIÈRE DE LA COUR DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR ET AUTORISATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite construire une voie piétonnière permettant au public d'aller et venir de la rue du Curé-Cholet à la rue de la Nouvelle-Longueuil et à certains autres terrains lui appartenant et situés entre cette dernière rue et le terrain de l'école Val-des-Prés (Sacré-Cœur),

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE MANDATER le notaire Jean-Claude Pharand pour la réalisation d'un Acte de servitude pour l'aménagement d'une voie piétonnière sur le terrain de l'École Val-des-Prés (Sacré-Cœur);

D'AUTORISER Jean-Yves Poirier, maire et Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe l'acte de servitude de même que tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente;

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire numéro 02-610-00411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-114

MANDAT À UNE FIRME D'ARPENITEUR-GÉOMÈTRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE PIÉTONNIÈRE À L'ARRIÈRE DE LA COUR DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite construire une voie piétonnière permettant au public d'aller et venir de la rue du Curé-Cholet à la rue de la Nouvelle-Longueuil et à certains autres terrains lui appartenant et situés entre cette dernière rue et le terrain de l'école Val-des-Prés (Sacré-Cœur),

il est proposé par la conseillère Virginie Damien,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Faucher Coulombe pour la réalisation des travaux d'arpentage relatifs à l'aménagement d'une voie piétonnière sur le terrain de l'École Val-des-Prés (Sacré-Cœur);

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire numéro 02-610-00411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-115

ENTENTE ENTRE LE CENTRE SPORTIF SOULANGES ET L'ENTREPRISE QUASEP ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Martin Desrosiers, directeur du Centre sportif Soulanges à signer l'entente avec la firme Quasep, permettant d'obtenir des réductions sur des produits déjà offerts, de même que tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-116

APPROBATION DU BON DE COMMANDE DE AOF SERVICE ALIMENTAIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le bon de commande numéro CSS-2016-051 relatif à AOF service alimentaire, datée du 16 mars 2016 au montant de 13 797,00 \$, incluant les taxes applicables est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller William Martinez appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal approuve le bon de commande numéro CSS-2016-051 relatif AOF service alimentaire au montant de 13 797,00 \$, incluant les taxes applicables pour l'achat de produit alimentaire ;

D'AUTORISER la dépense et le paiement jusqu'à concurrence de 13 797,00 \$, incluant les taxes applicables, à AOF service alimentaire par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-702-94610.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-117

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS CYCLISTES – AUTORISATION À CIRCULER

Il est proposé par le conseiller Jean Legault, appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

D'AUTORISER La Fédération québécoise des sports cyclistes, organisateur de l'événement Défi tête première, à circuler sur le territoire de la municipalité le jeudi 27 mai 2016 entre 14 h 45 et 15 h 45 approximativement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-118

CONCLUSION D'UN CONTRAT AVEC VIDÉOTRON ET AUTORISATION DU SIGNATAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean Legault, appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE CONCLURE un contrat entre le Centre sportif Soulanges et Vidéotron, relativement aux lignes téléphoniques, selon les termes et conditions décrits à l'offre de service datée du 5 avril 2016 ;

D'AUTORISER Martin Desrosiers, directeur du Centre sportif Soulanges, à signer pour et au nom du Centre sportif Soulanges le contrat avec Vidéotron relativement aux lignes téléphoniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-119

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-2012-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 113-2012

ATTENDU QU'une copie du Second projet de règlement numéro 113-2012-04 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Second projet de règlement numéro 113-2012-04 modifiant le règlement de zonage numéro 113-2012 afin d'ajouter et de modifier certaines définitions, de permettre les triplex jumelés dans la zone H3-56, de modifier les dispositions sur les droits acquis, les pentes de toits, les murs de fondation, les adresses, les bâtiments accessoires, les contenants de matières résiduelles, les aires de stationnement, les arbres, les jardins en cour avant, les clôtures, les piscines, les enseignes, les logements et chambres dans les habitations unifamiliales isolées, les usages domestiques, les usages et constructions autorisés dans les différentes cours, les terrains contaminés et les zones tampon et aménagement extérieur de la zone C 1-63.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2016-04-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 109-2009-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro 109-2009-01 modifiant le règlement numéro 109-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le Règlement numéro 109-2009-01 modifiant le règlement numéro 109-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU MAIRE

Le maire, Jean-Yves Poirier, s'adresse à l'assistance dans le but de communiquer aux citoyens certaines informations, à savoir :

- Obtention d'une subvention de 2 000 \$ - projet « Rencontre et raconte en collaboration avec un artiste peintre
- Approbation du Règlement 143-2016 par la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- Inscription pour le camp de jour – 20 avril 2016 de 17 h à 20 h
- Activité « Mon nid chez moi »
- Démarches pour obtenir une deuxième expertise sur l'état de l'Hôtel de ville

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Il répond aux commentaires et aux questions de l'assistance. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Soumission pour les tontes de gazon
- Nuisances
- Projet de station service sur P.J.-Le Moyne
- Soumission pour le géo-référencement
- Cession de terrain sur la rue Gauthier
- Droits acquis
- Glissement de terrain

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par la conseillère Virginie Damien
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance ordinaire du 11 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire

Éric Lachapelle

Jean -Yves Poirier